



VILLE DE VERSOIX

MAIRIE

## MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs,  
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

Evolution du message :	Validé par :	Quand :	Suivi par :
Décision de lancer un message et sa délibération:	Le Conseil administratif	19.10.2022	CL/IG
Validation du message et de la délibération :	Le Conseil administratif	19.10.2022	CL/IG
Présentation à la Commission de l'Aménagement et Transports :	La Commission	01.11.2022	CL/IG
Préavis de la Commission de l'Aménagement et Transports :	La Commission	29.11.2022	CL/IG
Préavis de la Commission FAE :	La Commission	15.12.2022	JT/VA
Vote souhaité au Conseil municipal :	Le Conseil municipal	19.12.2022	CL

## CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE DE CHF 25'500.- TTC DESTINE A L'AMENAGEMENT DU PARC DU MOLARD



### Table des matières

1. INTRODUCTION	2
2. HISTORIQUE	2
3. EXPOSE DES MOTIFS	3
4. FINANCEMENT CANTONAL	4
5. CREDIT D'ETUDE VOTE LE 8 MARS 2021	4
6. CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE	5
7. CONCLUSION	5

---

## 1. Introduction

Les études pour l'aménagement du parc du Molard ont débutés en 2015. Après plusieurs variantes, une proposition de projet a été validée par la Commission urbanisme et transports en octobre 2019.

Un crédit d'études de CHF 65'710.- TTC destiné à l'aménagement du parc du Molard a été voté par le Conseil municipal le 8 mars 2021, en vue du dépôt du dossier de demande d'autorisation de construire.

Suite à divers préavis consultatifs de l'Etat et à la demande de la Commission d'aménagement et transports d'une variante allégée du projet, des études complémentaires sont nécessaires, induisant un dépassement du crédit initial.

## 2. Historique

Le parc du Molard, situé à l'articulation entre le cours de la rivière et un franchissement connectant les différents pôles de la Commune (future voie verte), est appelé à jouer un rôle significatif en tant qu'espace public de référence de la Commune. L'inscription du parc le long de la Versoix met en avant sa vocation à devenir un lieu de délasserment pour la population versoisienne.

Pour cadrer le scénario du projet, le service d'urbanisme a lancé en 2015, sur mandat du Conseil administratif, une étude programmatique du parc, attribué au bureau Mayor & Beusch ; cette étude a obtenu l'adhésion du Conseil administratif et de la Commission d'aménagement et des transports.

En parallèle, l'Etat de Genève a cédé gratuitement la parcelle 5242 (parc à l'ouest du chemin pédestre) à la Commune de Versoix.

En 2019, le crédit d'étude n'ayant pas été validé, le Conseil administratif a chargé le SUT de réaliser en interne un projet d'intervention minimaliste. Cette variante a été refusée par le Conseil municipal en mai 2019. Une demande de projet basée sur le programme formulé dans le cadre de l'étude préliminaire a émané des conseillers municipaux.

En octobre 2019, le bureau Mayor & Boesch a présenté 3 variantes d'avant-projet à la Commission d'aménagement et des transports ; la Commission a privilégié une variante mettant en valeur l'ancien méandre, déviant le Nant-du-Molard au creux du méandre et permettant de retrouver une grande surface herbeuse au centre.

De par sa nature, le projet induit l'intervention de plusieurs spécialistes : architecte, ingénieur en environnement, ingénieur civil, géomètre, ainsi qu'une concertation accrue des services cantonaux concernés.

L'étude et le développement du projet se révélant plus importants que prévus, un crédit spécifique à cette phase a été présenté à la Commission de l'aménagement et des transports et validé en janvier 2021.

---

### 3. Exposé des motifs

Le 8 mars 2021, le Conseil municipal vote le crédit d'étude préavisé favorablement par la Commission d'aménagement et transports le 19 janvier 2021, avec une demande d'aménagement du projet, notamment la prise en compte d'un certain nombre d'éléments auxquels il serait possible de renoncer.

En juin 2021, le service de l'Urbanisme et les mandataires soumettent pour consultation le projet aux services cantonaux (Office cantonal de l'Eau, Office cantonal de l'agriculture et de la nature). Diverses remarques sont émises par les différents représentants des services. Le déplacement du cours du Nant-du-Molard n'est notamment pas accepté par l'OCEau.

Le 21 septembre 2021, la Commission d'aménagement et transports est informée des préavis cantonaux et valide à l'unanimité la conservation du Nant-du-Molard tel qu'il est, sans déplacement de son cours.

Sur demande du Service de l'urbanisme, la Commission d'aménagement et transports présente dans sa séance du 22 février 2022 le retour des différents partis sur le cahier des charges du parc du Molard, notamment :

Eléments à supprimer :	Grande butte Toboggan et plateforme dans la forêt Nivellement du terrain (puisque maintien du Nant) Cabine électrique Panneaux solaires sur couvert
Eléments à conserver :	Nant-du-Molard dans son cours actuel Rampe d'accès au parc Accessibilité aux PMR Promontoire Plateforme à conserver, mais à réduire dans ses dimensions Tables et bancs Barbecues Jeux d'enfants (formes à déterminer) Etang Franchissement du Nant (nombre à déterminer) Couvert de dimensions réduites Surfaces de jeux et de prairie, à différencier Pas de revêtement imperméable
Eléments à déplacer :	WC Stationnement vélos Poubelles Ces éléments sont à déplacer à l'entrée haute du parc, en lien avec la voie verte

Au vu de ces nouveaux éléments, le Service de l'urbanisme a demandé un projet modifié au bureau d'architectes mandataire. Cette nouvelle variante induit de nouvelles études, et par conséquent des frais d'honoraires supplémentaires d'architectes et d'ingénieurs en environnement.

Par ailleurs, l'OCAN a demandé lors des séances de coordination une étude de défrichement en zone forêt, induite par le projet et nécessaire au dossier de demande d'autorisation de construire.

Enfin, des demandes complémentaires des services cantonaux, notamment de l'OCAN et de l'OCEau, n'étant pas exclues lors de la procédure de demande d'autorisation de construire, un poste de réserve a été ajouté.

---

#### 4. Financement cantonal . Rappel

Le projet de passerelle s'intègre dans la mesure 12-23 (Aménagements MD à Versoix section Molard – ch. de la Papeterie, construction d'une passerelle MD et renaturation de la Versoix) inscrite dans le projet d'agglomération PA2 du Grand-Genève.

A ce titre, il bénéficie d'un subventionnement cantonal à hauteur de maximum 50% du coût des études et de l'ouvrage. Afin d'assurer ce financement, la mesure inscrite doit préciser le degré de réalisation, la maturité du projet et le démarrage des travaux d'ici 2025.

Afin de s'assurer que cette mesure soit réalisée dans le temps imparti, le Canton demande également à la Commune une garantie de financement votée par le Conseil municipal. Le Canton réserve son approbation à cette condition.

La subvention cantonale est versée au bénéficiaire après l'approbation du décompte final par la direction des projets d'agglomération.

#### 5. Crédit d'étude voté le 8 mars 2021

Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, la Commission AT a reporté le vote de crédit d'études du parc du Molard en janvier 2021. Les frais engagés pour développer et mener cette étude en 2020, d'un montant de CHF 61'091.- ont été imputés sur le budget de fonctionnement 2020 du service, et ont par conséquent été déduits du présent crédit.

##### **Honoraires architectes** (tarif horaire moyen HT 120.-)

Avant-projet	29'079.-	
Projet de l'ouvrage	33'596.-	
Procédure de demande d'autorisation	6'242.-	
Déduction « étude programmatique 2015 »	-9'972.-	
<b>TOTAL</b>		<b>CHF 58'945.- TTC</b>

##### **Honoraires ingénieur en environnement** (tarif horaire moyen HT 121.50)

(hydrologie, hydrogéologie, sols, forêt)

Etude de variantes	2'618.-	
Avant-projet	14'656.-	
Projet de l'ouvrage	8'375.-	
<b>TOTAL</b>		<b>CHF 25'649.- TTC</b>

##### **Honoraires ingénieur civil** (tarif horaire moyen HT 120.-)

(Passerelle entrée parc, accès esplanade, déplacement réseaux)

Avant-projet	5'687.-	
Projet de l'ouvrage	15'638.-	
Procédure de demande d'autorisation	1'292.-	
<b>TOTAL</b>		<b>CHF 22'617.- TTC</b>

##### **Honoraires géomètre**

Relevé état des lieux

Relevé du niveau

Plan pour autorisation de construire CHF 5'063 TTC

Frais de reproductions CHF 2'500.- TTC

Emoluments administratifs (demande d'autorisation) CHF 12'000.- TTC

---

**Total : CHF 126'774.- arrondi à CHF 126'800.- TTC**

**Déduction frais engagés jusqu'au 31 décembre 2020 CHF 61'091.- TTC**

---

**Total crédit voté par le CM le 08.03.2021 : CHF 65'709.- arrondi à CHF 65'710.- TTC**

---

### Crédit d'étude complémentaire

Les prestations s'entendent jusqu'au dépôt du dossier de demande d'autorisation de construire.

#### Honoraires architectes

Reprise générale de l'avant-projet sur demande de la CAT  
Reprise de l'AVP, séances de travail et finalisation 12'278.-  
TOTAL CHF 12'278.- TTC

#### Honoraires ingénieurs en environnement – étude de défrichement

Dossier de demande de défrichement nécessaire  
à la demande d'autorisation  
Analyse et coordination services Etat et mandataires 1'810.-  
Constitution du dossier 2'155.-  
TOTAL CHF 3'965.- TTC

#### Honoraires ingénieurs en environnement – étude de gestion des crues

Mise à jour de l'étude de gestion des crues 5'000.-  
TOTAL CHF 5'000.- TTC

#### Réserve pour divers et imprévus,

20% de CHF 21'243.- 4'249.-  
TOTAL CHF 4'249.- TTC

---

**TOTAL ETUDES COMPLEMENTAIRES : CHF 25'492.- TTC arrondi à CHF 25'500.- TTC**

---

Remboursement prévisible dans le cadre du projet d'agglomération 50% CHF 12'250.- TTC  
Montant final à charge de la Commune CHF 12'250.- TTC

## 6. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif de la Commune de Versoix vous invite à réserver un accueil positif à cette demande de crédit d'études complémentaire de **CHF 25'500.- TTC**, crédit étude remboursé à 50% par l'Etat après approbation du décompte final par la direction des projets d'agglomération.